Conseil général
1682 Lovatens

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 2 DÉCEMBRE 2025

Le Président Monsieur Yvon Pichonnat ouvre la séance à 20h30

1. **Appel :**

   Sont excusés : Monsieur Benoît Besançon, Madame Emmanuelle Boss, Madame Christiane Corthésy, Madame Delphine Jenny, Monsieur Nils Ogay, Monsieur Lionel Pichonnat, Monsieur Martin Pichonnat, Madame Camille Simond

   Est assermentée : Madame Susanne Laffely Niang

   Tous les membres de la municipalité sont présents

   27 des 35 membres actuels du conseil général participent à la séance.

2. **Procès-verbal de la séance du 13 mai 2025**

   Le procès-verbal ayant été transmis par courriel, ce dernier n'est pas lu lors de la séance

   **Discussion :**

   Une modification est demandée au point 7 divers en propositions individuelles, en lieu et place de devant le collecteur il est inscrit : le long de la place de la fontaine en bas le chemin de Crasset.

   **Vote :**

   Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

## 3. Préavis N°06-2025, Rénovation du réseau d'adduction et distribution d'eau potable

Le Municipal en charge du projet, Monsieur Mathurin Pidoux présente le préavis et rappelle les éléments ayant conduit à ce projet. Deux bureaux d'ingénieurs, Ribi SA et Sabert SA, ont été mandatés pour étudier le réseau communal d'eau potable de Lovatens. Il précise que de nombreuses variantes ont été analysées au cours de la réflexion.

L'ancien projet d'interconnexion de plusieurs communes ne se concrétisera finalement pas. La nouvelle approche prévoit la conclusion d'une convention entre les communes concernées, chacune assumant la réalisation et le financement de ses propres travaux. Dans ce cadre, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 1'297'000.– destiné à la rénovation du réseau communal d'adduction et de distribution d'eau potable.

Monsieur Pidoux explique également que la variante proposée par le bureau Ribi SA a été retenue (voir préavis). Celle-ci prévoit la création d'une liaison avec la commune de Prévonloup, permettant de disposer d'une ressource d'appoint représentant environ 20 % de la consommation communale.

Le projet comprend également la suppression du réservoir des Pâquis et sa reconstruction sous la forme d'un ouvrage de plus petite capacité, intégrant une station de pompage. Quant au réservoir de la Molard, il sera mis hors service.

M. Pidoux informe qu'ils ont fait plusieurs projections pour le calcul du prix de l'eau, il faut rester prudent avec les chiffres, le bureau d'ingénieur Ribi SA précise que sur un nouveau réseau d'eau on fluctue entre CHF 2.80 le $m^3$ au minimum à CHF 3.50.

Pour la suite de la procédure, il s'agira de faire signer les conventions pour les réserves incendies aux communes de Billens-Hennens et Prévonloup.

Si le préavis est accepté ce soir, les travaux devraient être réalisé dans le meilleur des cas début 2027. Cela dépendra de la mise à l'enquête et la météo de cette année.

Le Président du conseil donne maintenant la parole à la commission d'étude puis à la commission de gestion.

**Rapport de la commission d'étude, Yves Pernet, Martin Pichonnat, Claude Ogay, du 15 novembre 2025 (en annexe) avec la conclusion suivante :**

*«En conclusion, le réseau à besoin d'être optimisé et la commission de l'eau donne donc son aval à la Municipalité pour la réalisation des travaux »*

**Rapport de la commission de gestion du 2 décembre 2025 (en annexe) avec la conclusion suivante**

*« En conséquence, la commission de gestion recommande au Conseil général de Lovatens d'approuver le plan de financement des travaux. »*

Le Président du conseil ouvre maintenant la discussion.

**Discussion :**

Madame Monika Stocker demande si l'eau provenant de Prévonloup est également issue de sources. Monsieur Mathurin Pidoux l'informe que Prévonloup est alimenté par l'eau de Grandvillard.

Monsieur Pierre-André Golliez demande pourquoi la commune de Prévonloup ne souhaite pas utiliser l'eau de Lovatens. Monsieur Pidoux explique que cette réticence est liée à la présence de métabolites du chlorothalonil dans l'eau de Lovatens.

Madame Monika Stocker demande si le Canton a validé le projet. Monsieur Pidoux répond que l'Office de la consommation (OFCO), ainsi que le Canton, soutiennent cette démarche et souhaitent qu'une solution soit trouvée rapidement, le réseau de Lovatens étant l'un des plus anciens du canton. Il précise que si une autre variante devait être retenue, le canton n'accorderait pas de subventions.

Madame Stocker s'interroge également sur la possibilité de mélanger des eaux de différentes provenances. Selon ses sources, cela ne devrait pas être autorisé. Monsieur Pidoux précise au contraire que le canton encourage les interconnexions afin de garantir une sécurité d'approvisionnement en cas de pollution ou de problème sur une ressource.

Monsieur Joël Kuchen demande si le volume de 9'700 m³ mentionné dans le préavis comprend également la consommation des fontaines ou uniquement celle des habitants. Il lui est répondu que ce chiffre concerne uniquement la consommation des ménages et des entreprises et qu'il repose sur des estimations. Monsieur Kuchen demande également si le tarif de l'eau pourra être adapté si la consommation réelle s'avère plus élevée que prévue.

Madame Sarah Pichonnat, boursière communale, précise que le service de l'eau ne doit pas générer de bénéfices pour la commune. Un tarif équilibré devra donc être fixé en fonction des besoins réels.

Monsieur Yvon Pichonnat relève que si les coûts sont répartis sur un nombre limité de gros consommateurs, il pourrait être pertinent d'envisager un tarif dégressif selon les volumes consommés.

Monsieur Pierre-André Golliez demande si une redevance sera versée pour la réserve incendie ou si un paiement ne sera effectué qu'en cas d'utilisation. Il lui est répondu qu'une indemnité sera perçue par la commune de Billens-Hennens puis répartie entre les communes de Prévonloup et de Lovatens.

Monsieur Golliez demande également si le projet serait abandonné dans l'hypothèse où la commune de Prévonloup refuserait sa participation. Il lui est répondu par l'affirmative.

Monsieur Joël Kuchen estime qu'il ne serait pas judicieux de perdre de gros consommateurs, compte tenu des coûts importants à supporter. Il suggère d'étudier rapidement différents barèmes tarifaires. Madame Sarah Pichonnat précise qu'il est également possible de partir sur un tarif prudent et de l'ajuster ultérieurement si nécessaire.

Madame Fatima Moret souhaite obtenir des précisions sur la qualité de l'eau et demande si le projet permettra réellement de l'améliorer. Il lui est répondu que la diminution du taux de chlorothalonil nécessite plusieurs années. Des systèmes de filtration existent pour éliminer ces substances, mais leur coût est estimé à environ CHF 1.– par m³ traité. Dès lors que les normes légales sont actuellement respectées, il n'est pas prévu d'installer un tel système.

Monsieur Yann Mamin signale que le tracé prévu des conduites traverse deux sites archéologiques. Il rappelle que tout chantier concernant des conduites de plus d'un certain nombre de mètre doit être annoncé aux autorités compétentes. Il souligne que ces contraintes pourraient retarder la mise en service du projet et entraîner des coûts supplémentaires en cas d'intervention du Canton.

Monsieur Romain Sudan précise que selon son expérience, les services cantonaux interviendront lors de la procédure de mise à l'enquête.

Monsieur Laurent Ogay indique qu'il soutient pleinement le projet. Il regrette toutefois de ne pas avoir été informé plus tôt du passage prévu d'une conduite dans ses terrains agricoles. Le Syndic, Monsieur David Pichonnat, lui répond qu'il ne s'agit à ce stade que d'un projet et qu'il sera naturellement informé avant toute réalisation.

Madame Manuela Pernet demande si le Conseil communal peut se prononcer sur une orientation tarifaire, à savoir constituer des réserves financières importantes dès le départ ou privilégier une approche plus modérée avec d'éventuels ajustements ultérieurs. On lui répond que ceci est de la compétence de la Municipalité mais que cette dernière tiendra compte de toutes les remarques apportées lors de ce conseil.

**Vote :**

Les membres du Conseil général acceptent le préavis N° 06-2025 par 20 voix pour, 4 abstentions et 2 voix contre.

## 4. Préavis N° 07-2025, complément au budget 2025

Le Syndic, Monsieur David Pichonnat donne lecture du préavis (en annexe). Il s'agit d'une demande de crédit supplémentaire pour les dépenses suivantes :

- Salaires annuels des municipaux
- Salaires administration
- Matériel d'autocontrôle
- Etudes adduction-distribution eau potable

Le Président donne la parole à la commission de gestion :

**Rapport de la commission de gestion (Pascal Pichonnat, Romain Sudan et Xavier Gottraux) du 2 décembre 2025 (en annexe) avec la conclusion suivante :**

*« Après des explications claires et précises fournies par la Boursière et le Syndic concernant cette demande, liée essentiellement à l'augmentation des vacations non prévues dans le budget initial, la Commission de gestion recommande au Conseil général de Lovatens de l'approuver. »*

**Discussion :**

La parole n'est pas demandée.

**Vote :**

Les membres du Conseil général acceptent à l'unanimité le préavis N° 07-2025

## 5. Préavis N° 08-2025, Ajustement du bilan

Madame Sarah Pichonnat, boursière communale, donne lecture du préavis (en annexe). Elle explique que cette modification répond à une exigence cantonale. À l'avenir, un seul fonds de réserve général sera constitué.

Elle précise que cette demande vise à harmoniser la présentation des comptes communaux et à les rapprocher des normes comptables actuellement en vigueur.

**Rapport de la commission de gestion (Pascal Pichonnat, Romain Sudan et Xavier Gottraux) du 2 décembre 2025 (en annexe) avec la conclusion suivante :**

*« A la suite des explications claires et précises fournies par la Boursière et Le Syndic, la Commission de gestion recommande au Conseil général de Lovatens d'approuver cette transition et de dissoudre le fonds de renouvellement et de rénovation ainsi que le fonds de réserve général dans la réserve de politique budgétaire. »*

**Discussion :**

La parole n'est pas demandée.

**Vote :**

Les membres du Conseil général acceptent le préavis N° 08-2025 par 24 oui et 1 abstention.

## 6. Préavis N° 09-2025 – Budget 2026

Le Syndic informe l'assemblée que le canton de Vaud est le dernier canton suisse à adopter le modèle comptable harmonisé MCH2. Le budget 2026 de la commune de Lovatens a donc été élaboré selon ces nouvelles normes comptables, ce qui explique certaines différences de présentation par rapport au système MCH1 appliqué jusqu'à présent.

Il donne lecture des comptes principaux selon budget en annexe.

**Rapport de la commission de gestion (Pascal Pichonnat, Romain Sudan et Xavier Gottraux) du 2 décembre 2025 (en annexe) avec la conclusion suivante :**

*« Malgré certaines fluctuations par rapport aux années précédentes, notamment dues au basculement vers le nouveau système MCH2, la Commission de gestion considère que le budget 2026 demeure globalement équilibrée. Le léger déficit présenté s'explique en partie par des marges prévisionnelles intégrées dans certains postes. En conséquence, elle recommande au Conseil général de Lovatens d'en approver l'adoption. »*

**Discussion**

Madame Barbara Duperrex demande si les « Pick-e Bike » vont être arrêté, il lui est répondu par l'affirmative et que ce point va être repris lors des communication de la Municipalité.

Monsieur Yann Mamin demande à quoi correspond le montant prévu pour l'acquisition de radars pédagogiques. Bien qu'il soit favorable à ce type de mesure, il s'interroge sur sa pertinence pour une commune comme Lovatens, dont la route principale demeure un axe secondaire.

Plusieurs membres du Conseil relèvent toutefois que de nombreux véhicules traversent le village à une vitesse excessive, ce qui justifie l'étude de telles mesures de sensibilisation.

Le Municipal Monsieur Nicolas Duperrex rappelle que le montant prévu au budget pour l'acquisition de radars pédagogiques s'élève à environ CHF 6'000.–. Il précise que cette dépense figure au budget à titre de proposition et qu'elle ne sera pas forcément utilisée.

Monsieur Romain Sudan félicite la boursière pour le travail accomplis

**Vote :**

Le budget est accepté à l'unanimité.

## 7. Nomination d'une commission d'étude pour le SDIS

Le Président du Conseil informe l'assemblée que le Bureau a désigné trois personnes pour siéger au sein de cette commission, à savoir Madame Lisa Pernet, Monsieur Joël Kuchen et Monsieur Yann Mamin. Les trois personnes concernées acceptent leur nomination.

## 8. Communications de la Municipalité

Monsieur Nicolas Duperrex informe l'assemblée que les communes de Lucens et de Moudon ont décidé de ne pas reconduire le projet «Pick-e Bike ». Dès lors que la commune de Lovatens ne bénéficierait plus de liaisons directes dans le cadre de ce dispositif, la Municipalité a également décidé de mettre un terme à sa participation au projet.

Monsieur Nicolas Duperrex informe l'assemblée que la déchetterie sera prochainement accessible au moyen d'une carte électronique. Cette mesure vise à améliorer les conditions d'accès au site. Des caméras de surveillance seront en outre installées afin de contrôler son utilisation.

Monsieur Nicolas Duperrex informe l'assemblée que les travaux du chemin de Crasset arrivent à leur fins, les riverains seront consultés afin de savoir si certains souhaitent profiter de la présence des entreprises sur place pour réaliser des travaux sur leurs propriétés privées.

Monsieur Cyrille Bugnon informe l'assemblée que le PACOM est en examen préalable complémentaire depuis le début du mois de septembre. Une réponse est attendue dans le courant de la semaine. Si aucune modification notable ne devait être requise, une présentation du projet aux citoyens serait organisée avant sa mise à l'enquête publique.

## 9. Divers et propositions individuelles

Madame Laurine Poncet demande si la commission pour les déchets aura lieu car elle a été désignée mais aucune séance n'a été programmée. Il lui est répondu que la commission sera convoquée en temps voulu.

Madame Laurine Poncet informe également des activités prévues par le groupe d'animation pour la période de Noël.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21:55

Lovatens, le 2 décembre 2025

Le procès-verbal est approuvé par le Conseil général du 9 juin 2026

Au nom du conseil général

Le Président : La Secrétaire :

LOVATENS Conseil général

Yvon Pichonnat Mélanie Gavillet